

Recensement citoyen obligatoire

Vous venez d'avoir 16 ans révolus ? Le recensement citoyen en mairie est obligatoire une fois 16 ans révolus, et dans les trois mois qui suivent.

Comment faire la demande ?

- Se présenter au service État-Civil **avec ou sans rendez-vous** aux horaires d'ouverture de la mairie, avec votre carte nationale d'identité en cours de validité et le livret de famille des parents ; **Pour prendre rendez-vous, compléter le formulaire en bas de page.**

OU

- Se connecter sur le site internet service-public.fr , après avoir créé un compte personnel, réalisez et suivez votre démarche en ligne.

CONTACT

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, AFFAIRES PUBLIQUES

SERVICE AFFAIRES CIVIQUES ET JURIDIQUES – ÉTAT-CIVIL

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756500

 0556756502

 0556756512

 Courriel

ville de **gradignan**



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :

+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
 - » du mardi au vendredi de 8h à 16h
 - » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)
-